

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Trebon White

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Lessive universelle pour le lavage du linge blanc. Pour l'utilisation en eau dure et douce à 30 – 40 – 60 – 90 °C. Exempte de phosphates et perborates.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH
Postfach 120454
D-65082 Wiesbaden

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung TQM
Herr Heiko Schmidt
+49 (0) 611 9271-144
Heiko.Schmidt@kreussler.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 611 9271-0

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xi; Irritant

R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P402 Stocker dans un endroit sec.

Date d'impression : 20.03.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

	parfums Xi R38; Xi R43; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤0,1%
EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium Xi R36 Eye Irrit. 2, H319	15-30%
EINECS: 239-707-6	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) Xn R22; Xi R41; O R8 Ox. Sol. 2, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	15-30%
EINECS: 229-912-9	Métasilicate de sodium pentahydraté C R34; Xi R37 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	5,0-15%
EINECS: 246-680-4	dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur Xi R38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1,0-5,0%
EINECS: 215-687-4	acide silicique, sel de sodium Xi R36/37/38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1,0-5,0%
NLP: 500-337-8	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés Xn R22; Xi R41 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	1,0-5,0%
EINECS: 249-559-4	(1-Hydroxyethylidene)bisphosphonsäure, Natriumsalz Xn R22; Xi R36 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	1,0-5,0%

· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004

zéolites	≥ 30%
agents de blanchiment oxygénés	15 - 30%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphonates, savon, polycarboxylates, parfums, azurants optiques	< 5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Rincer à l'eau chaude.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

Date d'impression : 20.03.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Bien dépoussiérer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL****carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)**

Dermique	Acute/local effects	6,4 mg/cm ² (Consumers) 12,8 mg/cm ² (Workers)
----------	---------------------	---

(suite page 4)

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 3)

Inhalatoire	long term/local effects	5 mg/m ³ (Workers)
Métasilicate de sodium pentahydraté		
Oral	long term/systemic effects	0,74 mg/kg KG/Day (Consumers)
Dermique	long term/systemic effects	0,74 mg/kg/Day (Consumers)
		1,49 mg/kg/Day (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	1,55 mg/m ³ (Consumers)
		6,22 mg/m ³ (Workers)
(1-Hydroxyethyliden)bisphosphonsäure, Natriumsalz		
Oral	long term/systemic effects	6,5 mg/kg KG/Day (Consumers)
		13 mg/kg KG/Day (Workers)
· PNEC		
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)		
Aqua	16,24 mg/l (Sewage treatment plant)	
	0,035 mg/l (freshwater)	
Métasilicate de sodium pentahydraté		
Aqua	1000 mg/l (Sewage treatment plant)	
	1 mg/l (Marine water)	
	7,5 mg/l (Freshwater)	
	7,5 mg/l (intermittent release)	
(1-Hydroxyethyliden)bisphosphonsäure, Natriumsalz		
Aqua	20 mg/l (Sewage treatment plant)	
	0,0136 mg/l (Marine water)	
	0,136 mg/l (Freshwater)	
Sediment	96 mg/kg (Soil)	
	5,9 mg/kg (Marine water)	
	59 mg/kg (Freshwater)	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

(suite page 5)

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: Blanc

· Odeur: Caractéristique

· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 10,6

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur: Non applicable.
Non déterminé.

· Densité: Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau:

Soluble

· Viscosité:

Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 6)

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 5)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

carbonate de sodium

Oral	LD-50	2800 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	> 2000 mg/kg (lapin) (EPA 16 CFR 1500.40 (Studienreport 1978))
Inhalatoire	LC-50/2 h	2300 mg/m ³ (rat)

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

Oral	LD-50	1034 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	>2000 mg/kg (lapin)

Métasilicate de sodium pentahydraté

Oral	LD-50	1152 - 1349 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------------

Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés

Oral	LD-50	>2000 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------

(1-Hydroxyethyliden)bisphosphonsäure, Natriumsalz

Oral	LD-50	1100 mg/kg (rat)
------	-------	------------------

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

carbonate de sodium

EC-50 48h	200 - 227 mg/l (Ceriodaphnia sp.) (Mobilität)
	256 mg/l (Daphnia magna)
LC-50 96h	300 mg/l (Blauer Sonnenbarsch)
	740 mg/l (gam)
	300 mg/l (Lepomis macrochirus) (Wirkungsgrundlage: Sterblichkeit)

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

EC-50 140h	8 mg/l (Alge)
EC-50 48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
EC-50 96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC (48h)	2 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC (96h)	7,4 mg/l (Daphnia pulex)

Métasilicate de sodium pentahydraté

EC-50 48h	1700 mg/l (Daphnia magna)
-----------	---------------------------

Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés

EC-10	>1000 mg/L (Belebtschlamm)
EC-50 48h	1-10 mg/l (Daphnia magna) (Literaturangabe)
EC-50 72h	1 - 10 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Literaturangabe)
LC-50 96h	1-10 mg/l (Brachydanio rerio)

(suite page 7)

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 6)

(1-Hydroxyethyliden)bisphosphonsäure, Natriumsalz

EC-50 96h	>170 mg/l (Daphnia magna)
LC-50 96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*** SECTION 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

(suite page 8)

Date d'impression : 20.03.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 7)

* SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

· Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· Service établissant la fiche technique:

Abteilung TQM
Herr Heiko Schmidt
+49 (0) 611/9271-144

· Contact: Herr Heiko Schmidt

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Ox. Sol. 2: Oxidising Solids, Hazard Category 2
Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

(suite page 9)

Nom du produit: Trebon White

(suite de la page 8)

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**